



Conseil d'administration

338^e session, Genève, 12-26 mars 2020

GB.338/INS/INF/2

Section institutionnelle

INS

POUR INFORMATION

Date: 12 mars 2020

Original: anglais

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre octobre 2019 et mars 2020	1
Politique de l'emploi	1
I/1. Renforcement des compétences pour l'avenir du travail – Forum sur les compétences: des partenariats Sud-Sud et des partenariats triangulaires pour le transfert de compétences et de technologie	1
Protection sociale	2
I/2. Formation sous-régionale sur la réforme des retraites dans les Caraïbes	2
I/3. Table ronde tripartite sur les retraites – tendances et réformes	3
Gouvernance et tripartisme	4
I/4. Atelier tripartite sur les conventions de l'OIT ayant trait à la gouvernance des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre	4
I/5. Troisième dialogue conjoint entre le Conseil des syndicats de l'ASEAN et la Confédération des employeurs de l'ASEAN: «Vers l'adoption de priorités régionales en matière de sensibilisation pour concrétiser le consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants»	5
I/6. Atelier de partage des connaissances et voyage d'étude dans des sites d'exploitation de gisements aurifères au Ghana	6
I/7. Renforcer les capacités des journalistes et des principaux influenceurs en matière d'information sur le travail des enfants en Afrique	7

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

I/8. Renforcement des capacités nationales d'analyse des données à l'appui des politiques relatives au travail des enfants et au travail forcé.....	8
I/9. Réunion régionale sur le renforcement des institutions du dialogue social et des forums de règlement des conflits du travail	9
I/10. Réunion régionale sur la promotion de l'application dans les lieux de travail des politiques, systèmes, programmes et cadres juridiques en matière de sécurité et de santé au travail (SST).....	10
I/11. Stratégies de lutte contre le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.....	11
Conditions de travail et égalité.....	12
I/12. Mobilité de la main-d'œuvre entre l'Asie et les États arabes: partage d'expériences et progrès accomplis dans le cadre de la Déclaration de Bali, plus particulièrement sur la question des travailleuses migrantes	12
I/13. Vers un avenir inclusif, ouvert et durable – Mise en œuvre en Amérique latine de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989: apprentissages et défis à relever	14
I/14. Réunion régionale sur le renforcement du rôle des partenaires sociaux et du dialogue social dans le nouveau monde du travail.....	15
I/15. Atelier binational sur les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable	16
I/16. Réunion régionale sur le recrutement équitable de travailleurs migrants en Afrique	17
I/17. Forum mondial pour le recrutement responsable, 2020	18
Activités pour les employeurs.....	20
I/18. Forum sous-régional sur l'informalité dans le secteur du commerce des pays du nord de l'Amérique centrale	20
Activités pour les travailleurs.....	21
I/19. Conférence syndicale sur les migrations de main-d'œuvre	21
I/20. Conflits sociaux et conflits du travail en Russie et dans le monde	22
I/21. Socles de protection sociale dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA): rôle des syndicats.....	22
I/22. Protection des droits fondamentaux des travailleurs au Kazakhstan et intégration dans le mouvement syndical international pour assurer aux enseignants un avenir du travail décent	23
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	25

Propositions approuvées entre octobre 2019 et mars 2020

Politique de l'emploi

I/1. Renforcement des compétences pour l'avenir du travail – Forum sur les compétences: des partenariats Sud-Sud et des partenariats triangulaires pour le transfert de compétences et de technologie

Date proposée:	15-17 juin 2020
Lieu:	Dakar, Sénégal
Financement:	CTBO (50 000 dollars É.-U.) Gouvernement de la Norvège (300 000 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Jordanie, Kenya, Liban, Malawi, Maroc, Mexique, Myanmar, Pérou, Philippines, Qatar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo, Tunisie, Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	34
b) représentants des employeurs:	34
c) représentants des travailleurs:	34
Objectifs du forum:	i) appuyer l'enrichissement du potentiel humain des pays en développement en renforçant leurs capacités créatrices de trouver des solutions à leurs problèmes de développement qui correspondent à leurs aspirations, leurs valeurs et leurs besoins spécifiques; ii) promouvoir et renforcer l'échange d'expériences; la mise en commun, le partage et l'utilisation de leurs ressources techniques et autres ressources; et le développement de leurs capacités complémentaires.
Experts invités:	Représentants de: Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Banque africaine de développement (BAfD) Union africaine (UA) Banque asiatique de développement (BAfD)

	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
	Institut fédéral pour la formation professionnelle (BIBB), Allemagne
	Collège national d'enseignement professionnel technique (CONALEP), Mexique
	Direction générale de la formation (MSDE), Inde
	Alliance européenne pour l'apprentissage (EaFA)
	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)
	Commission européenne
	ainsi que, potentiellement, 35 autres institutions
Observateurs:	18 pays observateurs potentiels:
	Allemagne, Australie, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Suisse, Turquie
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais, français, espagnol

Protection sociale

I/2. Formation sous-régionale sur la réforme des retraites dans les Caraïbes

Date proposée:	9-13 décembre 2019
Lieu:	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Financement:	Aucun coût pour l'OIT
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, ainsi que les territoires non métropolitains suivants: Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Vierges britanniques, Montserrat, îles Turques et Caïques (tous membres de la CARICOM), et Aruba, Curaçao et Sint Maarten

Composition:

Représentants gouvernementaux:	22
Objectifs de la formation:	i) renforcer les capacités des organisations de sécurité sociale des Caraïbes chargées de la mise en œuvre de réformes des systèmes de retraite; ii) débattre de sujets importants touchant à la réforme des systèmes de retraite: gouvernance des régimes de pension, questions actuarielles, stabilisateurs automatiques et politiques de financement; iii) examiner la question de la réforme des retraites dans les Caraïbes dans le contexte mondial.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

I/3. Table ronde tripartite sur les retraites – tendances et réformes

Date proposée:	5-6 mai 2020
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	CTBO (159 964 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, France, Japon, Jordanie, Malaisie, Mexique, Nigéria, Tunisie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	14
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs de la table ronde:	i) échanger sur les différentes réformes de retraites dans le monde et tirer des enseignements de l'expérience des différents pays en matière de conception, d'application et de réforme d'un régime de retraite; ii) débattre des différentes orientations et réformes possibles en tenant compte des principes fondamentaux et des critères minimums de l'OIT, et amener le groupe des travailleurs, le groupe des employeurs et le groupe gouvernemental à formuler des messages pour contribuer à la réflexion de l'OIT.
Expert invité:	Un consultant

Observateurs:	Le deuxième jour: Représentants du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale Représentants du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale Représentants de la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 128) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langues de travail:	Anglais, français, espagnol

Gouvernance et tripartisme

I/4. Atelier tripartite sur les conventions de l'OIT ayant trait à la gouvernance des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre

Date proposée:	9-12 décembre 2019
Lieu:	Nairobi, Kenya
Financement:	Union européenne (133 344 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	28
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs de l'atelier:	i) renforcer les connaissances des parties prenantes sur les principales conventions de l'OIT ayant trait à la gouvernance des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre afin de susciter des dialogues et des consultations aux niveaux national et régional en vue de la ratification, de la réforme des politiques et de la mise en œuvre effective de ces conventions; ii) mieux faire comprendre aux mandants tripartites en quoi la convention n° 97, la convention n° 143, la convention n° 181 et la convention n° 189 ainsi que les recommandations qui les accompagnent peuvent les aider sur les questions de gouvernance des migrations et de la mobilité;

	iii) renforcer les connaissances des mandants tripartites sur la ratification, la réforme des politiques, la mise en œuvre et le processus de suivi et d'évaluation; iv) susciter aux niveaux national et régional un dialogue, des consultations et des débats sur la ratification et la mise en œuvre des conventions, et encourager l'échange d'idées et d'expériences entre les mandants tripartites de la sous-région sur la gouvernance des migrations.
Experts invités:	Représentants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
Observateurs:	Organisations internationales Institutions des Nations Unies Organisations de la société civile
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langues de travail:	Anglais, français, espagnol

I/5. Troisième dialogue conjoint entre le Conseil des syndicats de l'ASEAN et la Confédération des employeurs de l'ASEAN: «Vers l'adoption de priorités régionales en matière de sensibilisation pour concrétiser le consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants»

Date proposée:	14-15 janvier 2020
Lieu:	Hanoi, Viet Nam
Financement:	Gouvernements de l'Australie et du Canada (25 000 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam Deux représentants régionaux du Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC) Deux représentants régionaux de la Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE)

Composition:

a) représentants des employeurs: 12

b) représentants des travailleurs: 12

Objectifs du dialogue conjoint:

- i) promouvoir le dialogue et la coopération entre la Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE) et le Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC) sur les questions de migrations et promouvoir les normes internationales du travail sur les droits des travailleurs migrants;
- ii) examiner les progrès accomplis en ce qui concerne les accords de 2016 et de 2019 et les domaines de collaboration mis en place, ainsi que les enseignements tirés de leur mise en œuvre;
- iii) débattre du consensus de l'ASEAN et du recrutement équitable, et recenser des priorités communes pour le plan de travail du Comité de l'ASEAN sur la protection des travailleurs migrants (2020-2025).

Observateurs:

Un représentant de la Direction des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Australie

Un représentant d'Affaires mondiales Canada

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Normes de l'OIT et principes et droits fondamentaux au travail

Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre

Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (2017)

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019

Langue de travail:

Anglais

I/6. Atelier de partage des connaissances et voyage d'étude dans des sites d'exploitation de gisements aurifères au Ghana

Date proposée: 9-26 février 2020

Lieu: Obuasi, Ghana

Financement: Gouvernement des Pays-Bas (61 025 dollars É.-U.)

Couverture géographique: Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Nigéria

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 9
- b) représentants des employeurs: 8
- c) représentants des travailleurs: 8

Objectifs de l'atelier et du voyage d'étude:

- i) échanger des informations sur les résultats positifs et les lacunes du projet CARING sur l'exploitation de gisements aurifères;
- ii) à partir des enseignements tirés du projet CARING et des bonnes pratiques mises en évidence, développer les mesures novatrices fondées sur des données factuelles et les interventions visant à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement des exploitations minières artisanales ou à petite échelle;
- iii) voir comment faire en sorte que la communauté s'approprie les interventions conduites dans le cadre du projet, afin de garantir leur pérennité.

Observateurs:

Union africaine (UA)
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Confédération syndicale internationale – Afrique

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

Langues de travail:

Anglais, français

I/7. Renforcer les capacités des journalistes et des principaux influenceurs en matière d'information sur le travail des enfants en Afrique

Date proposée:

4-6 mai 2020

Lieu:

Kampala, Ouganda

Financement:

Gouvernement des Pays-Bas (36 977 dollars É.-U.)

Couverture géographique:

Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Égypte, Malawi, Mali, Nigéria, Ouganda

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 7
- b) représentants des employeurs: 7
- c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs de la réunion:	i) faire connaître aux acteurs des médias les interventions sur le travail des enfants; ii) favoriser la coopération active des acteurs des médias en encourageant la communication et la diffusion d'informations sur le sujet; iii) faire en sorte que les participants puissent partager leurs expériences, débattre des enseignements tirés, repérer les bonnes pratiques et déterminer les actions futures.
Experts invités:	Un représentant de l'Union africaine (Éthiopie) Un journaliste sud-africain
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais, français

I/8. Renforcement des capacités nationales d'analyse des données à l'appui des politiques relatives au travail des enfants et au travail forcé

Date proposée:	18-22 mai 2020
Lieu:	Lilongwe, Malawi
Financement:	Gouvernement des Pays-Bas (83 512 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de la formation:	i) contribuer au renforcement des capacités nationales pour la surveillance du travail des enfants et du travail forcé en Afrique et la lutte contre ces fléaux, tout en instaurant des liens de collaboration entre producteurs et utilisateurs de données; ii) faire en sorte que les producteurs de données, qui généralement ne participent pas à l'élaboration des politiques, et les décideurs, qui bien souvent ne sont pas des spécialistes des aspects quantitatifs, comprennent mieux les aspects en jeu dans leurs travaux réciproques, et renforcer les concepts qui sous-tendent les indicateurs pour améliorer l'élaboration des politiques fondées sur des données factuelles.

Experts invités:	Union africaine (UA) Un représentant régional des travailleurs et un représentant régional des employeurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	La formation portera principalement sur le concept et la définition du travail des enfants émanant de la législation nationale et internationale et sur la traduction de ce concept en définitions statistiques, compte étant particulièrement tenu des modifications récemment adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail
Langue de travail:	Anglais

I/9. Réunion régionale sur le renforcement des institutions du dialogue social et des forums de règlement des conflits du travail

Date proposée:	29 juin-3 juillet 2020
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (25 000 dollars É.-U.) ARLAC (10 000 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Namibie, Nigéria, Sierra Leone
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	i) promouvoir la liberté syndicale et la négociation collective en tant que droits et conditions nécessaires, moyennant notamment la ratification et l'application des normes internationales du travail pertinentes qui ancrent le dialogue social et le tripartisme dans la gouvernance du marché du travail; ii) renforcer la capacité des administrations du travail et des partenaires sociaux à élaborer et mettre en place, ou préserver et utiliser, des mécanismes efficaces de dialogue social et de règlement des conflits; iii) renforcer la capacité des forums de dialogue social et de résolution des conflits à mener des politiques en faveur du travail décent en s'appuyant sur des stratégies nationales de développement durable;

- iv) faciliter l'accès des travailleurs vulnérables aux mécanismes de règlement des conflits et diffuser les bonnes pratiques.

Experts invités:

Deux consultants régionaux

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, recommandation (n° 92) sur la conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951, recommandation (n° 130) sur l'examen des réclamations, 1967, recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978

Langue de travail:

Anglais

I/10. Réunion régionale sur la promotion de l'application dans les lieux de travail des politiques, systèmes, programmes et cadres juridiques en matière de sécurité et de santé au travail (SST)

Date proposée:

17-21 août 2020

Lieu:

Harare, Zimbabwe

Financement:

CTBO (25 000 dollars É.-U.)
ARLAC (10 000 dollars É.-U.)

Couverture géographique:

Afrique du Sud, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Libéria, Malawi, Ouganda, Soudan, Zambie, Zimbabwe

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 10
b) représentants des employeurs: 10
c) représentants des travailleurs: 10

Objectifs de la réunion:

- i) promouvoir des politiques, des systèmes, des programmes et des cadres juridiques effectifs concernant la SST, y compris des conventions collectives ainsi que l'amélioration de leur application grâce au dialogue social et à une base de connaissances élargie, fondée sur des preuves empiriques et sur les bonnes pratiques;
- ii) promouvoir les politiques, systèmes, programmes et cadres juridiques concernant la conformité des lieux de travail et améliorer leur application grâce au renforcement des capacités nationales des administrations du travail, de l'inspection du travail et des autres autorités compétentes en matière de prévention, de contrôle de l'application de la loi et de recours;

	iii) renforcer l'action des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs en faveur d'une conformité accrue des lieux de travail.
Experts invités:	Deux consultants régionaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, recommandation (n° 171) sur les services de santé au travail, 1985
Langue de travail:	Anglais

I/11. Stratégies de lutte contre le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

Date proposée:	28 septembre-2 octobre 2020
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (25 000 dollars É.-U.) ARLAC (10 000 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Égypte, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Namibie, Nigéria, Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	i) renforcer les capacités individuelles et institutionnelles en matière de mise en œuvre des politiques et réglementations, l'accent étant mis sur l'éradication et la prévention du travail forcé, du travail des enfants et de toutes les formes de discrimination; ii) promouvoir la ratification et l'application des conventions fondamentales, notamment le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, et d'autres normes internationales du travail pertinentes; iii) promouvoir l'élaboration d'approches intégrées, qui répondent aux besoins spécifiques des hommes et des femmes et qui soient adaptées aux différents contextes afin de protéger les travailleurs contre les formes de travail

inacceptables dans certains secteurs à hauts risques, et notamment des moyens de prévenir et de combattre la violence contre les travailleuses et les travailleurs, et partager les bonnes pratiques.

Experts invités:	Deux consultants régionaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014
Langue de travail:	Anglais

Conditions de travail et égalité

I/12. Mobilité de la main-d'œuvre entre l'Asie et les États arabes: partage d'expériences et progrès accomplis dans le cadre de la Déclaration de Bali, plus particulièrement sur la question des travailleuses migrantes

Date proposée:	3-4 décembre 2019
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Union européenne (73 340 dollars É.-U.) Gouvernement de la Suisse (3 178 dollars É.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (9 580 dollars É.-U.) Projets de l'UE et du gouvernement de la Suisse sur l'Asie du Sud (9 579 dollars É. U.)
Couverture géographique:	Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Émirats arabes unis, Indonésie, Jordanie, Koweït, Liban, Népal, Oman, Philippines, Qatar, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	23
b) représentants des employeurs:	17
c) représentants des travailleurs:	17
Objectifs de la réunion:	i) partager des connaissances et des données d'expérience et examiner les progrès accomplis dans le cadre de la Déclaration de Bali sur les migrations équitables, en accordant une attention spécifique aux travailleuses migrantes; ii) débattre des pratiques et des problèmes rencontrés pour l'organisation des travailleuses et des travailleurs migrants dans les pays de

	destination, et des pratiques actuelles en ce qui concerne la mise en œuvre de mémorandums d'accord;
	iii) étudier les différentes questions et propositions découlant des actions énoncées dans la Déclaration de Bali, dans quatre grands domaines et en s'attachant en particulier aux travailleuses migrantes.
Experts invités:	Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme des migrants Deux universitaires spécialistes (un de l'Asie et un des États arabes) Deux travailleuses migrantes (de l'Asie du Sud-Est)
Observateurs:	Représentants des gouvernements de l'Éthiopie, du Kenya et de l'Ouganda Représentants d'organisations internationales et de donateurs qui travaillent sur les migrations de travail, notamment: ONU-Femmes Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ONU-CESAP) Union européenne (UE) Réseau Migration et développement de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse Direction des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Australie Affaires mondiales Canada Cinq représentants d'organisations de la société civile Trois associations d'agences de recrutement
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019
Langue de travail:	Anglais

I/13. Vers un avenir inclusif, ouvert et durable
– Mise en œuvre en Amérique latine
de la convention (n° 169) relative aux peuples
indigènes et tribaux, 1989: apprentissages
et défis à relever

Date proposée:	5-6 décembre 2019
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	CTBO (35 000 dollars É.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (41 544 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, État plurinational de Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Paraguay, Pérou (Possibilité d'ajouter d'autres pays si des ressources supplémentaires sont dégagées)
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	i) créer un espace de diffusion de l'information, de dialogue et d'échanges de vue entre les mandants de l'OIT sur la mise en œuvre en Amérique latine de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989; ii) recenser les apprentissages requis pour la bonne mise en œuvre en Amérique latine de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, ainsi que les difficultés rencontrées.
Experts invités:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) (par vidéoconférence) Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (FILAC) Cour interaméricaine des droits de l'homme
Observateurs:	Organisations indigènes Ambassades Institutions des Nations Unies Partenaires du développement Presse

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et
tribaux, 1989

Langue de travail:

Espagnol

***I/14. Réunion régionale sur le renforcement du rôle
des partenaires sociaux et du dialogue social
dans le nouveau monde du travail***

Date proposée:

5-6 mars 2020

Lieu:

Bruxelles, Belgique

Financement:

Union européenne (125 000 dollars É.-U.)

Couverture géographique:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, ainsi que: Albanie, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie (pays candidats à l'adhésion à l'UE); Bosnie-Herzégovine (candidat potentiel); et une délégation tripartite du Kosovo, dans le contexte de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 34
- b) représentants des employeurs: 34
- c) représentants des travailleurs: 34

Objectifs de la conférence:

- i) renforcer la capacité des partenaires sociaux et du dialogue social à relever les défis du nouveau monde du travail;
- ii) examiner avec les partenaires sociaux les résultats des travaux menés par des experts sur les trois thèmes qu'ils auront choisis préalablement comme étant les plus importants dans le monde du travail de demain, et déterminer quelles sont les meilleures manières de traiter ces problèmes;
- iii) examiner la façon d'adapter les institutions du dialogue social pour faire face à ces difficultés.

Experts invités:

Quinze experts nationaux (membres du groupe de travail du projet)

Deux experts d'un institut universitaire ou de recherche européen ou international

	Trois ou quatre représentants de la Commission européenne
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	La conférence traite du rôle du dialogue social et couvre différentes régions du monde, de sorte qu'un grand nombre de normes internationales du travail seront concernées
Langues de travail:	Anglais, français

I/15. Atelier binational sur les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable

Date proposée:	25-26 mars 2020
Lieu:	Mexico, Mexique
Financement:	Union européenne (16 434 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Guatemala, Mexique
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	i) promouvoir le dialogue social binational sur les migrations de main-d'œuvre et le recrutement par un processus tripartite et dans le cadre des accords binationaux et multilatéraux existants; ii) mettre en évidence les initiatives qui existent déjà entre les trois acteurs (gouvernements, employeurs et travailleurs) en vue de la détermination d'objectifs communs et d'une coopération réussie.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Espagnol

I/16. Réunion régionale sur le recrutement équitable de travailleurs migrants en Afrique

Date proposée:	13-15 mai 2020
Lieu:	Abidjan, Côte d'Ivoire
Financement:	Union européenne (100 079 dollars É.-U.) Gouvernement de la Suède (50 000 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Maroc, Nigéria, Ouganda, Seychelles, Tunisie, ainsi que: Quatre organisations sous-régionales d'employeurs Quatre organisations sous-régionales de travailleurs Une organisation continentale d'employeurs Une organisation continentale de travailleurs
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	14
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs de la réunion:	i) examiner les législations, les politiques et les pratiques et dégager des actions concrètes pour le «recrutement équitable de travailleurs migrants en Afrique», en se penchant sur des axes migratoires précis en Afrique ou depuis l'Afrique, et en particulier à partir de neuf études de cas portant sur des pays ou des axes migratoires spécifiques du continent et mettant en jeu différentes modalités de recrutement; ii) sensibiliser et mobiliser les mandants pour obtenir leur participation et leur collaboration.
Experts invités:	Un consultant Deux responsables publics d'autres régions
Observateurs:	Six agences de recrutement privées Un représentant de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) Un représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Un représentant de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) Six pays donateurs Quatre institutions partenaires des Nations Unies Trois représentants de la société civile
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 86) sur les travailleurs

migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

Langues de travail: Anglais, français

I/17. Forum mondial pour le recrutement responsable, 2020

Date proposée: 23-24 juin 2020

Lieu: Madrid, Espagne

Financement: Union européenne (232 700 dollars É.-U.)
Budget ordinaire de l'OIT (30 000 dollars É.-U.)

Couverture géographique: Argentine, Bangladesh, Canada, Colombie, Costa Rica, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Guatemala, Inde, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Népal, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Philippines, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 33
- b) représentants des employeurs: 33
- c) représentants des travailleurs: 33

Objectifs du forum:

- i) dresser un état des lieux et montrer les progrès réalisés en ce qui concerne le recrutement équitable et la protection des travailleurs migrants tout au long du processus de recrutement;
- ii) présenter les initiatives efficaces, les pratiques prometteuses, les solutions innovantes et l'expérience acquise dans le domaine de la promotion du recrutement équitable;
- iii) promouvoir le transfert de connaissances et développer la collaboration autour de projets menés conjointement par les populations et les organisations, en mettant l'accent sur les mesures pratiques, y compris les outils et les processus nécessaires.

Experts invités: **Organisations de partenaires sociaux** (sous l'égide de l'OIT):

Organisation internationale des employeurs (OIE)
Confédération syndicale internationale (CSI)

Fédérations syndicales mondiales, par exemple:

Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITD)

Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Internationale des services publics (ISP)

UNI Global Union (UNI)

Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)

Confédération mondiale de l'emploi et agences de recrutement affiliées

Membres du Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé de l'OIT

Cinq représentants de collectivités locales membres du Forum mondial des maires

Organisations internationales et donateurs
(autofinancement)**Quatre représentants des donateurs:**

Direction du développement et de la coopération de la Suisse (DDC),

Union européenne (UE)

Ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID)

Département du Travail des États-Unis (USDOL)

Organisations internationales:

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisation mondiale du tourisme

Autres participants (sources de financement extérieures):

Recruteurs (FSI Worldwide, CIERTO Global, Fair Hiring Initiative)

Organisations de la société civile

Institutions de recherche

Entreprises invitées par l'intermédiaire de l'IHRB
Leadership Group for Responsible Recruitment

Représentants de ministères des affaires étrangères

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, recommandation (n° 206) sur la violence et le harcèlement, 2019

Langues de travail:

Anglais, français, espagnol

Activités pour les employeurs

I/18. Forum sous-régional sur l'informalité dans le secteur du commerce des pays du nord de l'Amérique centrale

Date proposée:	20-22 janvier 2020
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Fondation panaméricaine de développement (50 625 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras
Composition:	
Représentants des employeurs:	12
Objectifs du forum:	i) comprendre les causes de l'informalité et réfléchir aux éléments d'une stratégie de transition vers l'économie formelle dans le secteur du commerce en El Salvador, au Guatemala et au Honduras; ii) promouvoir et respecter les principes et droits fondamentaux au travail; iii) créer des débouchés pour les femmes et pour les hommes, et leur permettre ainsi d'accéder à un emploi et à un revenu décents, en aidant les unités économiques informelles à migrer vers le secteur formel; iv) étendre la portée et améliorer l'efficacité des systèmes universels de protection sociale, et renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Expert invité:	Un expert des statistiques du travail
Observateurs:	Fédération des chambres de commerce d'Amérique centrale (FECAMCO) Fondation panaméricaine de développement Banque interaméricaine de développement (BID) Programme <i>Estado de la Región</i>
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langues de travail:	Anglais, espagnol

Activités pour les travailleurs

I/19. Conférence syndicale sur les migrations de main-d'œuvre

Date proposée:	10-12 mars 2020
Lieu:	Lviv, Ukraine
Financement:	Gouvernement du Danemark (25 000 dollars É.-U.) CTBO (13 700 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Tchéquie, Ukraine
Composition:	
Représentants des travailleurs:	35
Objectifs de la conférence:	i) partager des données d'expérience sur les migrations de main-d'œuvre; ii) renforcer la coopération régionale dans le cadre d'une déclaration politique commune; iii) élaborer une stratégie concernant les migrations de main-d'œuvre et les services de recrutement.
Experts invités:	Un expert d'un syndicat polonais ou lituanien Un expert de Tchéquie
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
Langues de travail:	Anglais, russe

I/20. Conflits sociaux et conflits du travail en Russie et dans le monde

Date proposée:	3 avril 2020
Place:	Saint-Petersbourg, Fédération de Russie
Financement:	CTBO (12 500 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan
Composition:	
Représentants des travailleurs:	30
Objectifs de la réunion:	i) discuter des conflits sociaux et des conflits du travail dans la Fédération de Russie et dans d'autres pays de la région ainsi que de la façon dont les syndicats peuvent les utiliser pour promouvoir le travail décent et la justice sociale; ii) échanger des informations sur les nouvelles méthodes et stratégies visant à protéger les droits des travailleurs.
Expert invité:	Un représentant du Conseil régional paneuropéen (CSI/CRPE)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Russe

I/21. Socles de protection sociale dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA): rôle des syndicats

Date proposée:	20-21 avril 2020
Lieu:	Tunis, Tunisie
Financement:	CTBO (21 000 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Bahreïn, Iraq, Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie, et territoire palestinien occupé
Composition:	
Représentants des travailleurs:	14

Objectifs de la réunion:	i) informer les participants sur les socles de protection sociale et leur articulation avec les politiques nationales; ii) informer les participants sur l'élaboration des politiques de protection sociale, les activités de sensibilisation et les possibilités de coopération afin de faciliter les échanges avec les programmes, les réseaux et les coalitions de niveau mondial dans le domaine de la protection sociale.
Expert invité:	Un consultant en protection sociale
Observateurs:	Confédération syndicale internationale (CSI) Confédération syndicale arabe (CSI-AR)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langues de travail:	Anglais, arabe

I/22. Protection des droits fondamentaux des travailleurs au Kazakhstan et intégration dans le mouvement syndical international pour assurer aux enseignants un avenir du travail décent

Date proposée:	11-12 mai 2020
Lieu:	Nour-Soultan, Kazakhstan
Financement:	CSBO (12 820 dollars É.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Ukraine
Composition:	
Représentants des travailleurs:	36
Objectifs de la réunion:	i) promouvoir la liberté syndicale, le droit d'organisation et la mise en œuvre des conclusions de la Commission de l'application des normes concernant le Kazakhstan; ii) faciliter et renforcer l'intégration des syndicats dans le mouvement syndical international en les rendant plus indépendants et en démocratisant leurs systèmes de gouvernance; iii) renforcer le rôle des syndicats d'enseignants indépendants et représentatifs en leur permettant de participer utilement aux plateformes de dialogue social à tous les niveaux, et contribuer au suivi des

progrès réalisés au regard de l'ODD 4 (une éducation de qualité), en priorité, et de l'ODD 8.

Experts invités:

Deux représentants du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Langues de travail:

Anglais, russe

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE 2019-2020		
9-12 décembre	Atelier tripartite sur les conventions de l'OIT ayant trait à la gouvernance des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre	Nairobi, Kenya
19-26 février	Atelier de partage des connaissances et voyage d'étude dans des sites d'exploitation de gisements aurifères au Ghana	Obuasi, Ghana
20-21 avril	Socles de protection sociale dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA): rôle des syndicats	Tunis, Tunisie
4-6 mai	Renforcer les capacités des journalistes et des principaux influenceurs en matière d'information sur le travail des enfants en Afrique	Kampala, Ouganda
13-15 mai	Réunion régionale sur le recrutement équitable de travailleurs migrants en Afrique	Abidjan, Côte d'Ivoire
18-22 mai	Renforcement des capacités nationales d'analyse des données à l'appui des politiques relatives au travail des enfants et au travail forcé	Lilongwe, Malawi
29 juin-3 juillet	Réunion régionale sur le renforcement des institutions du dialogue social et des forums de règlement des conflits du travail	Harare, Zimbabwe
17-21 août	Réunion régionale sur la promotion de l'application dans les lieux de travail des politiques, systèmes, programmes et cadres juridiques en matière de sécurité et de santé au travail (SST)	Harare, Zimbabwe
28 septembre-2 octobre	Stratégies de lutte contre le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE 2019-2020		
3-4 décembre	Mobilité de la main-d'œuvre entre l'Asie et les États arabes: partage d'expériences et progrès accomplis dans le cadre de la Déclaration de Bali, plus particulièrement sur la question des travailleuses migrantes	Bangkok, Thaïlande
14-15 janvier	Troisième dialogue conjoint entre le Conseil des syndicats de l'ASEAN et la Confédération des employeurs de l'ASEAN: «Vers l'adoption de priorités régionales en matière de sensibilisation pour concrétiser le consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants»	Hanoi, Viet Nam
EUROPE 2020		
5-6 mars	Réunion régionale sur le renforcement du rôle des partenaires sociaux et du dialogue social dans le nouveau monde du travail	Bruxelles, Belgique
10-12 mars	Conférence syndicale sur les migrations de main-d'œuvre	Lviv, Ukraine
3 avril	Conflits sociaux et conflits du travail en Russie et dans le monde	Saint-Petersbourg, Fédération de Russie
11-12 mai	Protection des droits fondamentaux des travailleurs au Kazakhstan et intégration dans le mouvement syndical international pour assurer aux enseignants un avenir du travail décent	Nour-Soultan, Kazakhstan
23-24 juin	Forum mondial pour le recrutement responsable, 2020	Madrid, Espagne

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2019-2020		
5-6 décembre	Vers un avenir inclusif, ouvert et durable – Mise en œuvre en Amérique latine de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989: apprentissages et défis à relever	Lima, Pérou
9-13 décembre	Formation sous-régionale sur la réforme des retraites dans les Caraïbes	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
20-22 janvier	Forum sous-régional sur l'informalité dans le secteur du commerce des pays du nord de l'Amérique centrale	San José, Costa Rica
25-26 mars	Atelier binational sur les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable	Mexico, Mexique
INTERRÉGIONAL 2020		
5-6 mai	Table ronde tripartite sur les retraites – tendances et réformes	Genève, Suisse
15-17 juin	Renforcement des compétences pour l'avenir du travail – Forum sur les compétences: des partenariats Sud-Sud et des partenariats triangulaires pour le transfert de compétences et de technologie	Dakar, Sénégal